

## **Modalités d'élaboration des nouveaux programmes**

### **Propositions du Bureau National de l'APMEP**

#### **Nécessité de règles précises et générales**

Les programmes des enseignements primaire et secondaire sont des textes non figés qui définissent les contenus d'enseignement, les savoirs et compétences nécessaires pour un niveau déterminé ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation de ces enseignements. Le Ministre de l'Education nationale Vincent Peillon a posé la question de leur conception et a très justement dénoncé le manque de transparence et de règles précises qui président à leur confection.

Si l'on analyse, même seulement depuis une quinzaine d'années, les méthodes d'élaboration des nouveaux programmes, on constate une grande hétérogénéité dans les modalités de travail des « groupes d'experts » réunis. Le choix des personnes composant ces groupes restait très opaque. De plus, une absence de cohérence dans l'évolution des différents programmes d'un même niveau était monnaie courante. Ainsi, les programmes de mathématiques de la série scientifique du début des années 2000 mettaient en exergue le concept de « modélisation » que les nouveaux programmes de 2012 ne reprennent pas du tout. Ces « sauts conceptuels » rendent inefficace la formation continue qui devrait (elle est inexistante dans les faits) être associée aux évolutions des programmes.

L'APMEP demande que l'élaboration des programmes soit définie précisément, avec tous les acteurs du système éducatif. Un programme doit évoluer continuellement. Il doit faire l'objet d'une réflexion permanente. Une période de préparation, et d'expérimentation d'au moins deux ans est nécessaire avant sa mise en application. Cette période servirait à dégager les partis pris scientifiques du programme et ses thématiques principales et ainsi élaborer et organiser la formation continue en amont.

Un programme doit s'adapter à l'évolution de la discipline enseignée et être en cohérence avec les niveaux d'enseignement qui le précèdent et le suivent. Cette cohérence nécessite des liens entre les structures école, collège, lycée(s), post-bac et les différents cycles qui les composent.

Enfin, une fois mis en œuvre, une évaluation des programmes par la commission nationale de suivi des programmes est nécessaire pour permettre les ajustements.

#### **Une commission nationale des programmes**

Une commission nationale des programmes pourrait être mise en place disciplinairement. Sous la présidence de l'Inspection générale de la discipline concernée, les membres de cette commission seraient des acteurs du système éducatif : les sociétés savantes, associations professionnelles<sup>1</sup>, instituts particuliers liés à la discipline (IREM), syndicats, désigneraient un ou deux membres pour siéger à cette commission.

---

<sup>1</sup> L'APMEP défend l'idée d'une plus grande place faite aux associations professionnelles dans les concertations. Elle participera à la table ronde du colloque international intitulé « *Militantisme, sociabilité savante et identité professionnelle. Les associations de spécialistes du corps enseignant : un engagement singulier ? (XXe-XXIe siècles)* », organisé par le LARHRA (Université de Lyon -ENS-LSH et Lyon 2) Lyon, les 27 et 28 septembre 2012.

## **Le cahier des charges de la commission**

- Définir les modifications nécessaires à partir des travaux de la commission de suivi des programmes.
- Adapter les programmes aux évolutions de la discipline et de la société.
- Mettre en œuvre des expérimentations sur des parties nouvelles qui pourraient poser problème.
- Coordonner la rédaction de documents ressources, imprimés et/ou en ligne.
- Prévoir et planifier les besoins en formation continue en rapport avec les évolutions du programme.

Dans le passé, certaines commissions permanentes ont parfois perdu au fil du temps leurs raisons d'être. Dans un souci d'efficacité, il faut prévoir un renouvellement régulier des membres de la commission.

Le Bureau National